



ASML – BULLETIN INSCRIPTION 2016 / 2017

COORDONNÉES (1 bulletin par adhérent)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Nationalité :

Sexe : ☐ F ☐ M

PHOTO

ACTIVITÉ(S) CHOISIE(S) :

Jour

Horaire

Tarif

Activité 1 :			
Activité 2 :			
Activité 3 :			

Commentaires : (demande facture, contraintes médicales, inscription famille...)

REGLEMENT : à l'ordre de L'ASML (obligatoire pour valider l'inscription)

Nom et prénom du payeur :

- ☐ 1 chèque de _____ Euros (novembre), *merci de ne pas antidater les chèques.*
☐ 2 chèques de _____ et _____ Euros (novembre, janvier)
☐ 3 chèques de _____, _____ et _____ Euros (novembre, janvier, avril)
☐ ANCV (chèque Vacances ou coupon Sport), d'un montant de _____ Euros

Pour valider votre inscription, merci d'adresser ce bulletin signé accompagné de :

- ☐ Votre règlement ☐ Licence signée recto ET verso
☐ Certificat médical de moins de 3 mois ☐ 2 photos (copies acceptées)

à ASML – Patricia DANG TRAN, 39 avenue Henri Barbusse 78360 MONTESSON.

Je soussigné(e),

responsable de l'enfant

- ☐ déclare avoir pris connaissance de la charte ASML (au verso et sur le site) et en accepter les termes
☐ Oui j'autorise les diffusions de mon image ou celle de mon enfant Le / / 2016 Signature
☐ Non je n'autorise pas la diffusion de mon image ou celle de mon enfant.



CHARTRE DE L'ASML (extraits)

Vous venez de vous inscrire à un ou plusieurs cours de l'ASML et nous nous en sommes très heureux. Voici, en quelques lignes, le fonctionnement de l'Association. Vous pouvez consulter la Charte complète sur notre site www.asml-montesson.jimdo.com.

1 / Modalités d'inscription

Les cours sont payables à l'année lors de l'inscription, en 1, 2 ou 3 fois, les chèques étant encaissés en novembre, janvier et avril. Il est possible de régler par coupons sport ou chèque ANCV.

Une facture pourra être délivrée pour les comités d'entreprise à partir du mois de novembre.

Nous proposons une remise de -30 % sur le 2^{ème} cours pour un même adhérent (le moins cher des 2) et -40% sur le 3^{ème} cours même adhérent (le moins cher des 3) ainsi qu'une remise famille de - 10% sur la totalité des cotisations d'une famille.

Pour toute inscription à une activité, un cours d'essai est possible. À son terme le paiement pourra être restitué sur simple demande de l'adhérent (la demande doit être formulée avant le second cours).

Les cours débutent le **lundi 19 septembre 2016** et se terminent le **dimanche 25 juin 2017**, les activités n'ayant pas lieu durant les vacances scolaires et les jours fériés.

Tout cours annulé par l'ASML sera rattrapé, les élèves étant prévenus dans les meilleurs délais.

En revanche toute cotisation d'activité perçue par l'ASML ne pourra être remboursée en raison d'absences ou d'arrêt du participant, sauf en cas de force majeure reconnue et justifiée et sous certaines conditions. Le remplacement ponctuel ou définitif d'un animateur en cours d'année n'est pas une cause de remboursement.

L'Association se réserve le droit de supprimer un cours, stage ou atelier si le nombre d'adhérents inscrits est inférieur au nombre minimum d'adhérents défini par l'association. Dans ce cas, les cours seront remboursés au prorata des cours non effectués.

Est considéré comme inscrit, l'adhérent qui aura remis son **dossier complet**, composé d'un bulletin d'inscription rempli et signé, de 2 photos d'identité, du règlement de la cotisation et de la licence remplie et signée recto ET verso ainsi que d'un certificat médical datant de moins de 3 mois. Sans dossier complet, l'accès au cours pourra lui être refusé, sans contrepartie financière.

2 / Fonctionnement des cours

L'ASML compte plusieurs professeurs pour assurer les cours, chaque professeur est responsable de ses élèves et doit, en cas d'absence ou maladie, les prévenir en temps et en heure.

L'ASML n'est responsable des mineurs que pendant les activités. Le représentant légal doit accompagner l'enfant auprès du professeur et le prendre en charge à la sortie de l'activité.

Il doit prévenir l'ASML ou le professeur en cas d'absence de l'enfant (l'animateur n'étant pas habilité à faire cours avec un seul enfant).

Afin de ne pas troubler la concentration des enfants nous demandons aux parents d'avoir la gentillesse de ne pas assister aux cours.

Pour des raisons de sécurité, tout adhérent doit pouvoir présenter sa carte d'adhérent ASML ou de licencié de la Fédération Française Sports Pour Tous.

Les adhérents doivent respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition et avoir un comportement correct. Tout adhérent gênant le bon fonctionnement du cours peut être exclu, sans remboursement possible.

L'Assemblée Générale annuelle se tient aux environs des mois de janvier ou février. Chaque adhérent reçoit une convocation au moins 15 jours avant. N'hésitez pas à venir afin d'apporter vos idées, vos opinions...

L'ASML organise un spectacle de fin d'année et participe à diverses manifestations.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues (distributions de brochures, aide à la préparation de spectacle...). N'hésitez pas à nous contacter par mail asml.montesson@live.fr.